



Aux membres des médias

Genève, le 21 juin 2023

**Communiqué de presse de la Commission des finances
concernant une demande de crédit supplémentaire relatif à un soutien
extraordinaire au CICR**

En marge de l'examen des comptes de l'Etat, la Commission des finances a examiné une demande de soutien extraordinaire au CICR déposée par le département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures.

Cette demande d'un montant de 39'700'000 F a notamment pour objectif de soutenir les activités principales du CICR, à savoir les services dédiés au développement et à la protection du respect du droit international humanitaire et le soutien aux activités de protection des détenus et des populations civiles.

Cette demande a été acceptée par 13 oui et 2 abstentions (cf. détails du vote ci-dessous).

	S	Ve	LJS	MCG	LC	PLR	UDC	
oui	3	2	1	2	1	3	1	13
non								0
abst						1	1	2
								15
	résultat :		accepté					

Alberto Velasco
Président

Les demandes de crédits supplémentaires ainsi que les communiqués de presse qui y sont liés se trouvent à cette adresse :
<https://ge.ch/grandconseil/gc/commission/15/dacs>



Demande d'un crédit supplémentaire – Commission des finances
(arts. 32, 33 et 34 de la LGAF)

Département : des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF)

Crédit : 39'700'000 francs

Année : 2023

Objet : Soutien extraordinaire au CICR

Programme(s) : A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique

Nature(s) : 36

Nombre de postes : 0 ETP

Motifs-détails : Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) traverse actuellement une crise financière profonde. En novembre 2022, l'Assemblée du CICR a approuvé un budget initial pour 2023 de 2.8 milliards CHF. Au premier trimestre 2023 le CICR a pris acte d'une situation dans laquelle les contributions financières de ses principaux donateurs seraient fortement réduites et ne permettraient pas de couvrir le budget initial, avec un manque de près de 800 millions.

Ceci est le résultat d'une combinaison de plusieurs facteurs, qui n'ont pas permis au CICR d'anticiper :

- Une augmentation significative des besoins au cours des dernières années avec la multiplication des conflits armés. Cette tendance s'est fortement accentuée avec la crise en Ukraine.
- Une réduction significative et inattendue des contributions de plusieurs grands pays donateurs, pour des raisons de politique interne qui ne sont pas liées à une remise en question du travail du CICR. A l'exception de l'Ukraine, les financements sont en recul.
- Un taux d'inflation très élevé qui impacte le budget à hauteur de 170 millions CHF.

L'Assemblée du CICR a approuvé le 30 mars dernier, sur proposition de la Direction, un plan d'action sur deux ans dont les deux axes principaux prévoient :

- 1) Une réduction des coûts à hauteur de 430 millions de francs, pour la période allant de 2023 au début de 2024 (350 millions pour l'exercice budgétaire 2023). Une baisse de budget d'environ 400 millions de francs est visée pour le budget terrain, et de 30 millions de francs pour le siège.
- 2) La mobilisation de fonds et la diversification des donateurs pour garantir la sécurité financière du CICR, tout en préservant ses principes de neutralité, impartialité et indépendance. Le CICR doit environ lever 400 millions pour 2023 et 200 millions en 2024 (réserves non comprises). La Confédération a été sollicitée pour contribuer de manière substantielle à cet effort.

Le budget révisé de 2023 qui découle de ce plan s'élève à 2,422 milliards de CHF, approuvé en mai 2023, dont 2,155 pour le terrain (88,9%) et 0,267 pour le siège (11,1%). Pour la première fois en dix ans, le CICR voit donc son budget diminuer fortement par rapport à l'année précédente.

En plus de cet exercice de réduction budgétaire, le CICR a entrepris de réviser sa stratégie afin d'opérer un recentrement autour de ses missions clés et de consolider l'organisation dans un contexte où la tendance dans le domaine du financement humanitaire est négative. La nouvelle stratégie sera opérationnelle dès 2024.

Le canton est sollicité pour une contribution exceptionnelle et unique à hauteur de 39,7 millions CHF pour 2023. Le CICR s'engage à ne pas soumettre de demande extraordinaire en 2024.

Cette contribution permettrait de soutenir les activités du CICR au siège à Genève, où les coûts sont particulièrement élevés et pour lesquels les autres pays donateurs sont moins enclins à contribuer. Le CICR aurait ainsi plus de marge pour réallouer les fonds dans les contextes sous-financés.

Le canton accompagnerait le CICR dans son recentrage stratégique, en soutenant en particulier les frais liés à deux fonctions qui sont à la base de la mission du CICR, soit les services dédiés au développement et à la protection du respect du droit international humanitaire et le soutien aux activités de protection des détenus et des populations civiles.

Le CICR est une institution clé de la Genève internationale et est constitutif de l'identité de notre canton et de l'image de Genève en Suisse et dans le monde. Il fournit des services essentiels de protection et d'assistance pour des dizaines de millions de personnes affectées par des conflits à travers le monde. La crise qu'il traverse impacte déjà ses opérations. Si elle s'aggrave, le CICR pourrait s'engager sur la voie d'un affaiblissement durable. Un risque réputationnel important n'est pas à exclure pour l'organisation et plus généralement pour la Genève internationale.

21 juin 2023

Conseil d'Etat :



La chancelière d'Etat :

Décision de la commission des finances :

Accord	<input checked="" type="checkbox"/>	Date : 21/06/2023
Refus	<input type="checkbox"/>	Signature :

